

Laïcité et l'École, bonne question, mais faux problème...

Laïcité et l'Etat, vraie question, et vrai problème !

La question laïque se pose à la naissance de la 3ème République qui doit lutter pour sa survie contre le Vatican et contre l'Église qui agissent pour un retour à la monarchie, usant notamment de la présence du clergé et de son influence dans les écoles.

La loi « Jules Ferry » de Mars 1882 dans son article 3 interdit toute ingérence religieuse dans les écoles primaires. D'abord loi de circonstance politique pour installer la république naissante, elle constitue de fait la loi fondamentale qui laïcise l'École républicaine. C'est toujours cette loi qui doit, et devrait, être la référence dans la question du port du voile à l'école et lors de l'accompagnement des sorties éducatives des élèves. La question a donc

sa réponse institutionnelle, qui rend fallacieuse toute polémique à son sujet....

La question de la laïcité à l'école est posée mais ne devient un problème que pour ceux qui voudraient contourner ou abolir la loi fondatrice de 1882.

[Restait toutefois une question liée à la liberté de l'enseignement : peut-on imposer aux parents d'élèves l'enseignement public et, si non, peut-on alors leur imposer de le financer par leurs contributions ?

La loi Debré de 1959, est une réponse à la question posée, favorable à l'enseignement privé en lui attribuant une aide financière pour ses écoles sous contrat d'association et la mettant ainsi à égalité avec l'enseignement public.

La loi de 1984, l'autre réponse, reprenant en les retournant les arguments des défenseurs de la loi Debré, nationalisait l'enseignement privé sous contrat, puisqu'il était aligné sur l'enseignement public et financé par l'Etat.

Les opposants à la nationalisation ont contredit leurs propres arguments pour une loi qui n'a plus alors qu'une justification de principe ultra-libéral.

La réponse objective des défenseurs de la laïcité de la République reste donc « à école publique fonds publics, à école privée fonds privés ».

C'est le sens du serment de Vincennes de 1960 contre la loi Debré, dont nous célébrerons le 60^{ème} anniversaire en juin prochain.]

Par la suite la loi de 1905, de « Séparation », avait donné en quelque sorte une forme de liberté par l'indépendance à l'Eglise dans la mesure où celle-ci avait accepté la République en 1891 par une encyclique du pape Léon XIII. La République a ainsi apporté une double solution à l'application du principe de laïcité, l'une pour l'Ecole en 1882, l'autre pour l'Etat en 1905.

Par contre la laïcité de l'Etat redevient un problème actuel avec la modification encore relativement récente de la composition socioculturelle de la population française.

L'émergence de l'islam comme deuxième religion dans notre pays, à la suite de l'immigration forte d'une population musulmane pratiquante, pose le problème de sa manifestation dans la sphère publique, ce qui **interpelle la laïcité de l'Etat**. Les revendications des musulmans s'inscrivent dans un contexte totalement différent de celui posé plus d'un siècle plus tôt pour les catholiques au moment du vote des lois de 1882 et de 1905. **Il ne s'agit plus de deux conceptions politiques de l'Etat qui s'affrontent**, la République laïque s'étant finalement imposée, **mais du choc de deux cultures**, la nouvelle venue n'ayant pas trouvé toute sa place dans l'Etat laïque, et de surcroît suspectée ces dernières décennies de prosélytisme islamiste et entachée récemment par le terrorisme.

L'islam induit donc un vrai problème pour la laïcité de l'Etat, le nier ou le stigmatiser ne contribue pas à une solution, et le tolérer ne fait qu'ouvrir la porte au communautarisme. **A chacun d'espérer une autre voie optimiste, une sage solution « à l'Aristide Briand » dans le cadre des lois de 1882 et de 1905 !** N'oublions pas le rôle que l'Ecole de la 3^{ème} République a alors joué dans la solution du problème, et le temps long qui a été nécessaire à son apaisement par un compromis encore et toujours remis en cause. **Militons**

enfin pour que puisse émerger une issue au vrai problème à nouveau posé au 21^{ème} siècle, avec une Ecole laïque forte et efficace, servie par une nouvelle armée contemporaine de hussards de la République !

Jean Fontserè, DDEN

Février 2020